



EXTRAIT N°58/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

Date de la convocation :	la	L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Le 08 sept 2020		
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		<u>Conseillers municipaux</u> : M. BELLARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
Présents	25	
Procurations	3	
Absents	5	
Excusés	0	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, (procuration à Mme LEGIEL Eliane), Mme MENCE Marielle, (procuration à M. ADELE Claude) Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.
Présents	28	
Procurations	3	
Absents	2	
Excusés	0	

ABSENTS NON EXCUSES :

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

24 SEP. 2020

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. José SOUDOUROM (DSU), Mme Françoise DORE (DCE), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Karole POULIN.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DESAMIANTAGE
DE L'ANCIEN CINEMA**

Le maire expose :

La prolifération des dents creuses et des bâtiments désuets en centre-bourg conduisent la ville amorcer un plan massif de reconquête et de maîtrise du cœur de Ville par le désamiantage et la démolition de l'immeuble abritant un ancien cinéma, sis sur la parcelle A546, acquise par la ville par délibération du 19 septembre 2012.

Cette opération devient un préalable nécessaire à un projet global de revitalisation du centre-ville et revêt donc un caractère prioritaire compte tenu du fait que l'espace récupéré est déjà identifié pour l'implantation d'une salle de spectacle polyvalente.

Cet investissement a été estimée à la somme de 65 000,00 € H.T. Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
Désamiantage et démolition de l'ancien cinéma	65 000,00 €	Ville Autofinancement	6 500,00 €	10,00 %
		CACEM Fond de concours 2019	6 500,00 €	10,00 %
		C.T.M. A.C.T.C. 2019	52 000,00 €	80,00 %
TOTAL	65 000,00 €	TOTAL	65 000,00 €	100,00 %

.....
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que proposé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 14 septembre 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR